



Laurent Barbe

Consultant au sein du Cabinet CRESS, Docteur en psychosociologie

« La Cité Éducative : une élaboration de proximité »

En s'appuyant sur l'évaluation depuis 2022 de plusieurs Cités Éducatives d'Essonne, labellisées à des dates différentes, le même constat peut être fait de la solidité du modèle pour faire évoluer de manière coopérative l'offre éducative locale. Ainsi les Cités mobilisent dans le temps, et résistent aux changements réguliers de membres fondateurs au-delà de l'enthousiasme fondateur. Elles génèrent un engagement fort et chronophage chez de multiples acteurs, la Cité constituant un travail supplémentaire souvent sous-estimé et peu pris en compte.⁴⁹

Un modèle d'action qui reconnaît le local

A travers la possibilité de décider et de financer des actions, c'est un vrai pouvoir d'agir qui est donné aux Cités et qui constitue un des moteurs de l'engagement. L'aspect très large⁵⁰ des objectifs qui leur sont fixés constitue à ce titre un facteur majeur de leur appropriation par des acteurs de terrain et non un défaut rédhibitoire. La démarche reconnaît ainsi les spécificités locales des territoires, l'état des coopérations et les problématiques, parfois proches mais aussi parfois spécifiques et locales, qui mobilisent les acteurs. La notion même affirme que l'éducation doit s'inscrire dans une dynamique partagée et à une échelle significative pour les acteurs.

Un élargissement pertinent de l'offre éducative

L'analyse sur plusieurs années des réalisations des Cités permet de souligner un enrichissement évolutif, pertinent et significatif de l'offre éducative fondé sur des besoins et problématiques partagées. Elle favorise des capacités d'ouverture des publics sur des expériences culturelles, sportives et des rencontres qui n'auraient souvent pas été possibles sans l'apport de la Cité. Les actions, intégrant souvent du transfert de compétences aux acteurs locaux, ont permis d'accroître la capacité collective à penser et intervenir auprès des jeunes et des familles, notamment autour de problématiques complexes nécessitant des outils adaptés (formes de violence, place des écrans, égalité fille garçon...). Elles contribuent à lutter contre les formes d'enfermement et de renoncement accentués⁵¹ dans les quartiers populaires. Elles permettent aussi de porter un regard positif et valorisant sur les jeunes et les habitants qui contribue à des dynamiques vertueuses

49. La lecture du rapport tout à fait pertinent de la Cour des Comptes sur les Cités Éducatives explicite et détaille ces constats, à partir d'un périmètre bien plus large que celui que je connais en Essonne qui présente un certain nombre de spécificités.

50. Conformer le rôle de l'école, favoriser la continuité, élargir le champ des possibles.

51. Largement documentés dans nombre d'études

engageant une vision de l'éducation non limitée au volet scolaire. Considérant à la fois les élèves mais aussi les enfants et les jeunes.

En ayant permis de mobiliser des associations qui développent des projets parfois pointus, les actions ont contribué à favoriser une innovation éducative dont chaque territoire peut présenter des exemples. La dynamique d'ouverture des établissements scolaires est facilement objectivable et les Cités développent une dynamique d'écosystème vécue comme très soutenante et motivante. Au départ très centrés sur les âges scolaires, les projets ont permis de mobiliser progressivement de manière élargie, même si des efforts restent à faire concernant la petite enfance et les non scolaires... plus difficiles à capter et mobiliser. Et dont les acteurs institutionnels sont moins présents au sein du pilotage.

Les échanges nombreux et renouvelés avec de très nombreux acteurs (pilotes, établissements scolaires, équipements, associations, élus...) des territoires témoignent de la vision positive et en progrès qu'ils ont de la dynamique et de son développement. Les critiques, variées selon les territoires et les périodes, portent surtout sur la mécanique de travail, la communication, parfois les enjeux, entre acteurs. Elles pointent aussi les limites de la démarche dans un cadre de droit commun dont les fragilités sont particulièrement problématiques et faciles à percevoir dans des secteurs vivant une forme évidente de ségrégation.

Des dynamiques coopératives qui progressent

Au-delà du financement, du suivi et du travail complexe sur les priorités en termes d'actions à financer, les Cités Éducatives constituent des espaces pour une coopération effective approfondie. Elle s'opère à travers une confrontation, des tensions, des choix, des renoncements et aussi des apprentissages sur les manières de penser et d'agir des institutions concernées qui s'expriment dans des visions aussi dans des temps et des responsabilités diversifiées. La dynamique nécessite ainsi une pratique « diplomatique » favorisée par la grande régularité des contacts et échanges. Elle développe des effets de coopération qui vont bien au-delà de ce qui est financé. Si ce n'est pas à partir des Cités Éducatives que la complexité des dispositifs de tous ordres⁵² pourra être traitée, elles constituent des espaces de concertation et d'intelligence, contribuant à une mise en cohérence modeste mais progressive de nombreuses interventions. Elles permettent aussi parfois l'amortissement des effets problématiques des multiples consignes descendantes, qui continuent à peser sur les acteurs et viennent régulièrement désorganiser les modes d'action.

Les évaluations menées témoignent d'un usage des fonds publics débattu, suivi, pertinent et mobilisateur. Elles attestent le soutien apporté aux acteurs de terrains souvent difficiles. La question des impacts dans une visée éducative supposant une temporalité plus large est évidemment plus complexe à documenter⁵³. Et il faut souhaiter que la recherche d'indicateurs, qui résume trop souvent les ques-

52. Comme le souligne la Cour des Comptes. Remarques conclusives sur les Cités Éducatives. 2025

53. Nous renvoyons à l'article fait avec Gilbert Berlioz et Dalila Bahmed sur ce sujet : Évaluer les Cités Éducatives, publié en juin 2025 sur le site du Cabinet CRESS.

tions d'appréciation des politiques publiques ne viennent pas passer sous silence la capacité d'innovation et de travail collectif de proximité dont la démarche des Cités Éducatives constitue un laboratoire passionnant. A ce titre, elle constitue un (rare) exemple de politique publique qui n'a pas lié les mains au niveau local. Même s'il reste difficile de savoir si ces expérimentations pourront rétroagir sur le système ou resteront comme une forme d'exception, utile mais limitée.

Pour conclure, Vincent Léna, formule d'une manière particulièrement juste les constats qui ressortent de cette expérience : « *La Nation ne reconnaît pas toujours la force du mouvement de ségrégation urbaine et sociale à l'œuvre dans le pays, pas plus que le travail phénoménal d'intégration qu'accomplissent les acteurs dans les quartiers, dans une relative indifférence. Car les quartiers populaires sont aussi le lieu des solutions, qui s'élaborent et se mettent en œuvre depuis plus de 40 ans, et dont le reste du pays, y compris sa partie rurale qui partage un même risque de partition, peut tirer d'utiles enseignements. Des politiques publiques se réinventent, des alliances se nouent entre acteurs publics et privés, des solidarités précieuses s'y expriment...* ».⁵⁴ ●

54. Rapport « Mission réussite républicaine 10 règles d'or issues du terrain pour « booster » la réussite républicaine des familles pauvres des quartiers populaires (et d'ailleurs) » Janvier 2025

Pour en discuter : laurent.barbe@cabinetcress.fr

ÉDUCATION : FAISONS LE PARI DE LA PROXIMITÉ

IDÉES ET INITIATIVES POUR UN PILOTAGE LOCAL RENFORCÉ